



RESSOURCES HUMAINES

Dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique, la Région s'est engagée à la mise en place d'un nouveau partenariat pour accompagner les projets d'entreprises bretonnes dans leur développement afin d'assurer la diffusion des fonctions à valeur ajoutée et le développement durable d'un emploi de qualité.

Nos objectifs: aider les entreprises à améliorer leur performance interne, à faciliter la structuration des ressources humaines, notamment pour les PME en matière d'encadrement, à renforcer leur compétence pour mieux assurer le développement de leurs projets notamment dans les domaines de l'international et de l'innovation.

Chiffres

- Le budget annuel de la Région consacré aux ressources humaines est de l'ordre de 1 million d'euros.
- En 2007, l'accueil de 33 stagiaires par des PME a été financé par la Région; parmi ceux-ci, 88% ont été recrutés.

Contacts

CONSEIL RÉGIONAL BRETAGNE

Pôle Économie, emploi, enseignement supérieur, recherche

Tél.: 02 99 27 97 41

Mél.: conomie-recherche@region-bretagne.fr

ARACT BRETAGNE

Tél.: 02 23 44 01 44

Mél.: aract.bretagne@anact.fr

Site: www.bretagne.aract.fr

Témoignages



Développer la performance des entreprises en améliorant les conditions de travail

« Notre association (ARACT Bretagne – association régionale pour l'amélioration des conditions de travail) assure une mission de

service public auprès des partenaires sociaux, que ce soient les représentants des employeurs ou des salariés, sur l'ensemble des questions liées au travail et à ses conditions de réalisation. Notre raison d'être est de contribuer à développer la performance des entreprises en améliorant les conditions de travail des salariés et la qualité de vie au travail. Nos domaines d'action concernent aussi bien la santé au travail, la prévention des risques professionnels, la gestion des ressources humaines et des compétences que les changements technologiques et/ou organisationnels, la pyramide des âges et de manière générale l'emploi et le travail dans les territoires. »

Patricia Soussem,
Déléguée générale de l'ARACT Bretagne



Progresser ensemble au sein d'une même filière

« En mai 2001, les professionnels agricoles bretons signaient avec l'État et le Conseil régional, une « Charte de développement pérenne de l'agriculture et de l'agro-alimentaire en Bretagne ». Cette charte intègre notamment un volet sur les conditions de travail. Depuis, nous sommes engagés dans une démarche collective en considérant que le problème des maladies professionnelles n'est pas une fatalité. Pour enrichir notre réflexion et progresser ensemble, nous avons pris contact avec l'ARACT Bretagne qui anime un club d'entreprise. Nous nous réunissons environ une fois par trimestre au sein d'une entreprise adhérente qui détermine avec l'ARACT le thème de la journée. Ces rencontres nous permettent d'échanger sur nos pratiques, sur les problèmes rencontrés en nous appuyant sur les connaissances de l'ARACT mais aussi l'expertise de consultants extérieurs qui apportent un œil neuf. Ces échanges sont très enrichissants d'autant plus qu'ils concernent une filière spécifique. Nous sommes plus réceptifs du fait que nous partageons les mêmes problématiques: "je me reconnais donc j'écoute". La Bretagne est la seule région à disposer d'un tel club d'entreprise réunissant des professionnels du secteur agroalimentaire. Le réseau comprend aujourd'hui 35 entreprises qui comptent 20000 salariés au total. »

Yves Fantou,
Directeur de l'entreprise Fantou, Dol-de-Bretagne

→ RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES

- **Accueil d'étudiants en stage de fin d'études** pour permettre l'introduction de nouvelles compétences dans l'entreprise.
- **Aide régionale au recrutement de Volontaires à l'International en Entreprises (VIE)** pour faciliter le développement de projets et la prospection de marché à l'international.
- **Aide au lancement de projets innovants** pour permettre aux jeunes entreprises innovantes de moins de 18 mois de recruter leur premier cadre.
- **Aide au développement d'emplois associatifs d'intérêt régional**
L'objectif de la Région est de créer des emplois durables dans les associations, dans des domaines jugés prioritaires. Les projets, par leur apport et leur caractère innovant, doivent répondre à des besoins nouveaux de la population ou des adhérents.
- **Création d'emplois mutualisés entre structures d'insertion par l'activité économique** (développements commerciaux, gestion des ressources humaines).

→ AMÉLIORATION DES PRATIQUES RESSOURCES HUMAINES

- **Réseaux performances PBRH+** accompagnent des entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines.
- **Soutien aux Groupements d'employeurs** au moment de leur création et pour leur développement. Ces dispositifs permettent de limiter le risque de précarisation de l'emploi dans certains secteurs ou sur certains types d'emploi très particuliers (saisonniers, métiers très spécialisés).
- **Appui au fonctionnement des structures régionales de syndicats de salariés** pour faciliter le renforcement du dialogue social.
- **Soutien à l'action de l'ARACT Bretagne (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail des salariés)** association paritaire cofinancée par l'État et la Région, dont la vocation est d'accompagner les entreprises dans l'amélioration des conditions de travail, et dans l'adaptation de leur organisation pour une meilleure qualité de l'emploi.

→ ENGAGEMENT DES PARTENAIRES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'EMPLOI

- Cet engagement s'est concrétisé par la signature avec l'ensemble des partenaires économiques de la Région (patronat, organismes consulaires, syndicats) de la « Charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi », qui met notamment l'accent sur 5 axes stratégiques en matière de qualité de l'emploi :
 - l'égalité professionnelle ;
 - l'amélioration des conditions de travail ;
 - la formation et la qualification des salariés ;
 - le dialogue social ;
 - le développement durable.